



MFR de Coublevie – Antenne du CFA régional des MFR Auvergne Rhône Alpes  
La Dalmassière – 396, route du Guillon – 38500 COUBLEVIE

*Etablissement privé de formation professionnelle reconnu par le Ministère de l'Agriculture  
Formation BP JEPS habilitée par la DRJSCS Auvergne Rhône Alpes*

**RÉUSSIR**  
*autrement*

Renseignements BP JEPS  
Activités équestres  
Mention équitation

Téléphone : 04 76 05 05 22  
Télécopie : 04 76 65 73 12  
E-mail : mfr.coublevie@mfr.asso.fr  
Site : www.mfrcoublevie.com  
CRCA VOIRON 14038927001

**Rentrée en formation 5 septembre 2016**

### **Référentiel de formation**

- **UC 1 à UC 9** conformes au référentiel de formation de la mention équitation
- **UCA ou UC10** : UC 10 Anglais = assumer des situations simples de la communication écrite et orale pour accueillir des publics anglophones.

**Durée de la formation** : 2 années de la première semaine de septembre 2016 à fin juin 2018 soit 818 heures de formation à la MFR.

**Formation par alternance à raison de 2 jours/semaine + 1 semaine entière par trimestre (calendrier d'alternance communiqué en Mai) à la MFR du lundi 10h au vendredi 13h**, 5 semaines de congés par an (payés si statut d'apprenti) comme n'importe quel salarié.

Formation sous **statut d'apprentissage**. Le candidat doit trouver son lieu de stage avant la rentrée en formation, il s'agit d'une embauche. Dans ce cas, le contrat d'apprentissage peut être signé dès le mois de d'août. Une piste sérieuse doit être envisagée et présentée lors des tests d'admission qui ont lieu en mai. Aucun élève n'est autorisé à rentrer en formation tant qu'il n'a pas de lieu de stage.

**Concernant le cheval**, à ce niveau de la formation il est intéressant (mais pas obligatoire) d'avoir son propre cheval notamment pour présenter les épreuves d'examen à cheval (type UC9 avant rénovation du BP). Mais attention, ces épreuves comportent un travail à pied, une reprise de dressage, un parcours d'obstacles et un parcours de cross (équivalent à la CEP3). Le cheval doit donc avoir les aptitudes et l'éducation correspondantes aux exigences de chaque discipline. Il est donc nécessaire de pouvoir compter sur la **cavalerie du maître de stage** pour l'entraînement à ces épreuves durant la formation et la présentation à l'examen le cas échéant. Cela fait partie de la responsabilité du maître de stage. Des regroupements avec le cheval d'examen sont organisés par la MFR avant les épreuves d'examen qui ont lieu au troisième trimestre de la deuxième année de formation (en principe à CHAZEY sur AIN)

A noter que **pour accueillir un élève en formation, l'entreprise de stage** doit pratiquer toutes les activités de la mention jusqu'aux premiers niveaux de compétition (G7), disposer de la cavalerie correspondante, être en mesure de confier au stagiaire des activités d'enseignement progressivement à tous les niveaux, confier le tutorat de l'élève à un BEES 1 ou BP JEPS équitation ayant au moins 2 années d'ancienneté dans l'exercice de la profession.

**Le coût de la formation 2016 - 2018** dépend du statut de l'élève :

- Pour les apprentis : pas de coût de formation mais 50€ pour les frais de dossier et tests d'admission, 200€ d'adhésion (100€/ an) à l'Association MFR de Coublevie.
- Pour les autres élèves : 6500€ (tarif promotion 2015-2017) pour les deux années, 50€ pour les frais de dossier et tests d'admission et 200€ d'adhésion (100€/an) soit un total de 6750€.

Les aides sont celles attribuées par le Conseil Régional, elles concernent l'employeur essentiellement.

**Activités prises en compte :**

- toutes les activités assurées lors des semaines de présence à la MFR, à savoir cours en salle de classe et séances en centre équestre ;
- la présentation du candidat aux épreuves de l'examen à cheval à CHAZEY.

**Ne sont pas pris en compte, à la charge du candidat :**

- la location d'un cheval pour les épreuves de l'examen à CHAZEY si cela s'avère nécessaire
- la location d'un cheval en vue de préparer les épreuves de l'examen à CHAZEY.
- coûts de passage de la CEP3 si le candidat choisit de passer la CEP3 à titre individuel.
- les divers déplacements entre la MFR et le(s) centre(s) équestre(s) partenaire(s).
- les manuels et ouvrages scolaires et professionnels
- possibilité de repas au self de l'établissement au prix de 3,80 € le repas de midi.
- Possibilité d'hébergement à l'internat de la MFR.

**Les conditions d'hébergement** : en fonction de la demande des candidats.

- Les élèves BP JEPS peuvent être internes et ne logent pas à la MFR.
- La MFR organise un hébergement pour ceux qui en font la demande :  
Internat pour les apprentis : 976 € par an en pension complète (tarif 2015/2016)
- Tous les élèves peuvent prendre leur repas au self de l'établissement. Les élèves externes payent le repas sur place au tarif de 3€90.